



Bulletin d'inscription

2^e rencontre nationale **FÊTES, JEUNESSES ET TERRITOIRES**
sur le thème «*Villes festivières, apéros géants, rassemblements festifs...
Quel partage des responsabilités ?*»

**Date limite de retour de ce document (envoi par courrier avec le règlement svp)
mercredi 1^{er} mars 2011**

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Structure : _____

Tél. bureau : _____ Fax : _____

Mel _____

Portable : _____

Adresse professionnelle _____

Code postal _____ Ville _____

• *J'ai bien noté qu'une réponse définitive à mon inscription me sera communiquée avant le 15 mars 2011 (inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée en raison du nombre de places limité).*

• *Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription portées sur la plaquette d'information.*

Je règle les prestations suivantes (merci de cocher)

180 euros pour l'inscription au colloque
comprenant les frais pédagogiques, les déjeuners de jeudi et vendredi
midi, le dîner du jeudi soir et les navettes gare - colloque

120 euros de forfait hébergement
comprenant 2 nuits d'hôtels du 20 et 21 avril 2011 avec petits
déjeuners et navettes hôtel - colloque

30 euros pour la place à tarif préférentiel pour le
concert de Zaz - Ben l'oncle Soul - Cali, mercredi 20 avril 2011 au soir
(29,90 billet + 0,10 de traitement)

TOTAL euros

Nom, prénom : _____ Signature _____

*Merci de joindre un chèque à l'ordre de la FOL18
ou bon de commande pour les administrations et les collectivités.*

Je viendrai en voiture en train

INFOS PRATIQUES

• **Le tarif de 300 € comprend** : 180 € pour l'inscription au colloque, les frais pédagogiques, les déjeuners de jeudi et vendredi midi, le dîner du jeudi soir et les navettes gare - colloque et 120 € de forfait hébergement comprenant 2 nuits d'hôtels du 20 et 21 avril 2011 avec petits déjeuners et navettes hôtel - colloque.

• Vous serez hébergé dans des hôtels de niveau de confort identique (avec salle de bains et WC dans la chambre). Si vous souhaitez un hôtel de classe supérieure, merci de contacter les organisateurs du colloque. Un supplément vous sera demandé.

Le lieu de votre hébergement vous sera communiqué le jour de votre arrivée au point accueil du colloque à l'Ecole Nationale Supérieure de Bourges : 88, boulevard Lahitolle, le mercredi 20 avril 2011 (accueil de 10h à 13h) voir plan d'accès sur www.ddcspp18.fr

• Pour la soirée du mercredi 20 avril 2011, nous vous proposons d'assister au concert de Zaz - Ben l'oncle Soul - Cali, qui ouvrira la programmation du Printemps de Bourges. **Un tarif préférentiel vous est accordé à hauteur de 30 € par place au lieu de 34 €.**

• Toute annulation entre l'inscription et le 18 mars entraînera la retenue de frais de dossiers à hauteur de 30 % du montant total.

• Tout désistement au-delà du 18 mars 2011 ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf situation médicale justifiée).

• Le règlement devra être versé au moment de l'inscription. Si vous souhaitez un règlement administratif, merci d'envoyer avec votre bulletin un bon de commande à l'ordre de la FOL du Cher.

• Ce colloque peut être pris en charge par votre OPCA. Merci de demander un formulaire auprès de la Ligue de l'enseignement FOL 18 : fol18@laligue.org ou au 02 48 48 01 00.

• Si vous souhaitez prolonger votre séjour à l'occasion du Printemps de Bourges, nous vous remercions de nous contacter le plus rapidement possible après votre inscription.

• **Ce colloque est organisé par** la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) du Cher en étroite collaboration avec la Ligue de l'Enseignement - FOL 18.

• **Un comité scientifique**, réuni sous l'égide de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative), en a élaboré le contenu avec l'aide du réseau Errance des CEMEA, de chercheurs en sociologie ou anthropologie, la MILDT, la Fédération Addiction, l'ANPAA, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, la FOL et la MUREC.

• **Se sont associés à cette action** : la ville de Bourges, le Printemps de Bourges et la Mutualité Française Région Centre (MUREC).

• **La préparation pédagogique** du colloque fait aussi appel aux autres membres de la coordination «Prévention en milieu festif» du Cher.



BOURGES : accès : A 71 ou A77

2^e RENCONTRE NATIONALE

fêtes, jeunes et territoires

20 - 21 - 22 avril 2011 BOURGES

Sur le thème

Villes festivières, apéros géants, rassemblements festifs...

► Quel partage des responsabilités ?

CONTACTS

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations - DDCSPP
Centre administratif Condé
2, rue Victor Hugo - CS 50001 - 18013 Bourges
Site internet du colloque : www.ddcspp18.fr
Tel : 02 36 78 37 54

Coordination générale du colloque : Eric Bergeault, référent
national des rassemblements festifs organisés par les jeunes.
Secrétariat Mme Drivon : 02 36 78 37 66
ou mel : eric.bergeault@cher.gouv.fr

• **Contact organisation FOL** :
Pierre-Charles Harry, directeur 02 48 48 01 00

du 20 au 22 avril 2011

2^e RENCONTRE NATIONALE

Fêtes, jeunesse et territoires

sur le thème «Villes festalières, apéros géants, rassemblements festifs... Quel partage des responsabilités ?»

à l'occasion du Printemps de Bourges 2011

La rencontre nationale «Fêtes, Jeunesse et Territoires» est destinée aux élus et personnels de collectivités locales, aux représentants des services de l'Etat, aux professionnels de la prévention et du travail social mais aussi aux organisateurs de festivals ou rassemblements festifs qu'ils soient publics ou privés.

Après une première édition en 2009, l'objectif de ce colloque est de proposer, à l'occasion du Printemps de Bourges 2011, un nouveau temps de réflexion et d'échange de constats de terrain.

La rencontre nationale 2011 a été annoncée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative et a reçu le soutien de la MILDT, la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie.

Des constats

Nous assistons depuis plusieurs années à un fort développement des rassemblements festifs juvéniles dans les espaces publics. Ces rassemblements suscitent parfois l'inquiétude de la population et des autorités parce qu'ils sont vus comme autant de tensions avec les autres usagers de ces espaces communs, et comme des occasions pour les jeunes d'expérimenter des relations, des émotions, des ivresses plus ou moins excessives, à l'aide de produits licites ou illicites.

Cependant la fête est nécessaire, et le besoin juvénile de «faire la fête» est à prendre en compte positivement car la fête est un espace de rencontre et de porosité entre les diverses jeunesse.

Les envies de créer de nouvelles formes de fêtes pour diffuser une esthétique culturelle, les envies de se lancer à son tour dans l'organisation de rassemblements sous des formes peu ou pas cadrées échappent parfois à leurs initiateurs et génèrent alors des dynamiques qu'ils ne peuvent plus gérer.

Ces différents constats nous amènent à formuler quatre intentions :

- Porter attention à l'émergence et au développement de nouvelles formes artistiques, musicales, plastiques...
- Prendre en compte les questions de prévention santé et les conduites à risques.
- Garantir la protection des personnes et des biens ainsi que protéger certaines personnes de leurs propres excès.
- Soutenir l'existence de dynamiques festives inhabituelles, des capacités collectives d'auto-organisation.

Le programme prend en compte ces quatre intentions.

PROGRAMME

- temps de débat
- visite de terrain
- concert festival

Mercredi 20 avril

10 h - 12 h Matinée libre : installation dans les hôtels, accueil café et remise du programme à l'ENSI (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs).

12 h - 13 h 30 Pause repas libre.

13 h 30 Ouverture officielle par le Ministère en charge de la Jeunesse, la MILDT, la ville de Bourges et le Printemps de Bourges.

14 h - 15 h 45 Conférence - débat en séance plénière «Les transformations contemporaines de la fête : glissements anthropologiques, trajectoires de fêtards et enjeux de politiques publiques» *Christophe Moreau.*

15 h 45 - Pause

16 h - 18 h Ateliers d'échange et de formation : • Quelle prévention avant, pendant et après la fête ? • Quelles actions dans les espaces hors normes (zones off, zones temporairement autonomes, squats... ?) • Quels accompagnements des petits festivals, des fêtes en milieu rural ? • Quelle gestion des apéros géants et des nouveaux rassemblements liés aux réseaux sociaux ? • Quelle approche des rassemblements électro et techno : des rave party vers les «multi sons» ?

18 h Départ sur le festival

18 h - 19 h Dîner libre sur le Printemps de Bourges.

19 h 30 - 22 h Possibilité d'assister au concert Printemps de Bourges de Zaz - Ben l'oncle soul - Cali

Jeudi 21 avril

9 h 30 Conférence - débat en séance plénière «Dimension transgressive de la fête : quelle liberté dans la fête contrôlée ?» *Lionel Pourtau.*

11 h Présentation d'expériences européennes.

12 h - 14 h Repas pris en commun.

14 h Table ronde inter institutionnelle «Autoriser, encadrer, accompagner la fête : un dialogue avec la jeunesse ?» avec des élus, des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Jeunesse, de la Santé, de la Culture et de la MILDT animée par *Eric Bergeault et François Chobeaux.*

16 h - 18 h Visite des actions de prévention du Printemps de Bourges.

19 h - 20 h Repas pris en commun

Soirée libre sur le Printemps de Bourges

Vendredi 22 avril

9 h 30 Ateliers d'échange et de formation (deuxième session) :

- Quelle prévention avant, pendant et après la fête ?
- Quelles actions dans les espaces hors normes (zones off, zones temporairement autonomes, squats... ?)
- Quel accompagnement des petits festivals, des fêtes en milieu rural ?
- Quelle gestion des apéros géants et des nouveaux rassemblements liés aux réseaux sociaux ?
- Quelle approche des rassemblements électro et techno : des rave party vers les «multi sons» ?

11 h Bilan et perspectives

12 h - 14 h Repas pris en commun



Bulletin d'inscription

- Je souhaite recevoir, dans le cadre de la formation continue, un formulaire destiné à mon employeur et mon OPCA.

J'indique ci-dessous par ordre de priorité (1 et 2) les deux ateliers auxquels je souhaiterais participer :

- 1 • Quelle prévention avant, pendant et après la fête (festivals, fins de semaine...)?
- 2 • Quelles actions dans les espaces hors normes (zones off, zones temporairement autonomes, squats...)?
- 3 • Quels accompagnements des petits festivals, des fêtes en milieu rural ?
- 4 • Quelle gestion des apéros géants et des nouveaux rassemblements liés aux réseaux sociaux ?
- 5 • Quelle approche des rassemblements électro et techno : des rave party vers les «multi sons» ?

Les participants au colloque bénéficieront d'un ticket d'accès à l'espace professionnel du Printemps de Bourges. Celui-ci ne donne en aucun cas accès aux concerts du festival. Les billets peuvent être achetés sur place ou sur le site www.printemps-bourges.com ou dans les réseaux de vente habituels.

Merci de

- 1) envoyer un mel de pré-inscription à : eric.bergeault@cher.gouv.fr
- 2) retourner ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement **date limite de retour : mercredi 1^{er} mars 2011**

(chèque à l'ordre de la FOL18 ou bon de commande pour les administrations et les collectivités) à l'adresse suivante :

DDCSPP 18 - A l'attention d'Eric Bergeault
Cité administrative Condé
2, rue Victor Hugo - CS 50001
18013 Bourges cedex

Site internet du colloque : www.ddcspp18.fr